

auroit deux jours après, les premières audiences publiques de Leurs Majestés & de la Famille Royale. On ne doit pas douter ainsi que la chose n'ait été exécutée. Ce Seigneur eut le 22. Août une audience particulière du Roi & de la Reine, dans laquelle il leur notifia solennellement l'heureux accouchement de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, & de la naissance d'une Princesse, dont Leurs Majestés ont été les Parrain & Maraine, conséquemment à l'invitation qui leur en avoit été faite.

V. Le Comte de Noailles partit le 18. Août pour aller recevoir à *Anibes* Madame Infante Duchesse de Parme. Les Carrosses du Roi destinés pour cette Princesse, sont partis au commencement du même mois. Le Détachement des Gardes du Corps que le Roi envoie au-devant d'elle, s'est mis en route le 10. Cependant les quatre Galères destinées pour le trajet que Madame Infante doit faire de *Genes* à *Marseilles* ne mirent à la voile que le 12. On voit dans les nouvelles publiques la suite qu'a cette Princesse pour passer en *France*.

VI. Il y a eu la nuit du 10. au 11. Juillet, aux environs de *Sarlat* en *Perigord*, une grêle, dont de mémoire d'homme n'a rien vû de pareil. Les Pâroisses de *Saint Front*, de *Bourquinel* & de *Pontour*, situées dans ce Diocèse, en ont été ravagées. On trouva sur les dix heures du matin des grêlons, qui malgré la diminution de leur masse, depuis la nuit qu'ils étoient tombés, pesoient encore quatre à cinq livres. Tous les toits des maisons ont été brisés, & plusieurs maisons entièrement renversées. Il n'est resté sur la terre ni grain ni paille. La grêle a tout haché; les vignes ont eu le même sort, & presque tous les arbres